

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> Mars 2024**

**Date de convocation :**  
26 Février 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12

POUR : 0  
CONTRE : 11  
ABSTENTION : 1

**N°DCM20240307**

OBJET :  
**ACQUISITION D'UN BIEN  
MOBILIER POUR L'ACCUEIL  
D'URGENCE**

-----

L'an deux mil vingt-quatre, 1<sup>er</sup> Mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, M. Laurent BERTIN, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ, Mme Laëtitia FRENOY, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme Chantal MICHEL, M. Harold BRISSY M. Xavier FEVRE,

Absentes : Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, Mme Sonia PASQUIER

Pouvoirs : M. Harold BRISSY à Mme Marie BRUN, Mme Chantal MICHEL à Mme Cécile LOPEZ

Secrétaire de séance : Laëtitia FRENOY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les missions du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCSSOM,
- Considérant les différents projets en cours sur le territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**REFUSE** l'achat d'une maison pour l'accueil d'urgence des familles

**Extrait certifié conforme aux registres des délibérations**

Fait à Saint Just-Sauvage, 1<sup>er</sup> Mars 2024

Le Maire,

Bruno MARTIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Martin", written over the printed name "Bruno MARTIN".

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.